

toute seule. Il va sans dire que je veux parler du premier ministre actuel, l'honorable Joseph R. Smallwood. Malgré une très violente opposition, il sut, à lui tout seul pour ainsi dire, convaincre Terre-Neuve que son avenir était lié à celui du Canada.

Et maintenant, après 15 ans, où en sommes-nous? A mon sens, si l'on devait se prononcer de nouveau aujourd'hui, la réponse ferait l'effet de résultats d'élections en Russie—99 p. 100 seraient en faveur de l'union avec le Canada.

Ceci dit, j'espère que personne ne pensera que les Terre-Neuviens se contentent de se croiser les bras, tout en bénéficiant des divers avantages et paiements sociaux dont jouissent actuellement les Canadiens. Loin de là!

Le gouvernement provincial, aiguillonné par le grand esprit d'action du premier ministre, a beaucoup fait. Mais toutes ses réalisations n'auraient pas été possibles et Terre-Neuve n'aurait pu progresser aussi rapidement si elle n'avait pas été une province canadienne. Et je puis vous assurer que les Terre-Neuviens sont très reconnaissants et très heureux d'être Canadiens.

Je tiens à souligner qu'on tente tous les efforts possibles pour exploiter les ressources naturelles de la province. Tous les Terre-Neuviens ont le vif espoir que la province deviendra dans un avenir pas trop éloigné une des provinces canadiennes bien nanties et qu'elle sera en mesure de faire son apport au grand avenir promis au Canada.

Toutefois, ayant dit que Terre-Neuve était heureuse de l'union avec le Canada et ayant exposé ses espoirs pour l'avenir, je me hâte de dire que lorsque le premier ministre de Terre-Neuve rencontrera le premier ministre du Canada il l'abordera probablement avec la phrase classique d'Olivier Twist: «S'il vous plaît, Monsieur, j'en voudrais davantage.»

Je regrette de ne pouvoir vous parler avec autorité d'un sujet déterminé. Je ne suis qu'un simple avocat.

Bien que j'accueille favorablement l'idée d'une politique nationale sur la pêche, je ne vais pas m'étendre sur la question. Un Terre-Neuvien sur deux est spécialiste dans quelque domaine de la pêche et, comme c'est une population qui a son franc-parler, nul doute que cette question sera largement commentée.

Parmi les nombreux autres projets mentionnés dans le discours du trône, celui qui, selon moi, sera le plus avantageux et qui apportera le plus de bonheur au plus grand nombre, c'est le régime de pensions du Canada. A mon avis, le régime de pensions constituera une étape marquante de la législation sur le bien-être social au Canada et il permettra à un grand nombre de Canadiens de jouir de la vie, du moins jusqu'à un certain point.

Il s'agit d'une très grande entreprise et, à ce titre, il faudra qu'on l'étudie sérieusement. Cependant, il est difficile de s'imaginer qu'on puisse voir quelque grave objection au principe dont s'inspire le projet. Un grand nombre de ceux qui ont exprimé de l'appréhension étaient motivés par la crainte qu'il ne nuise aux régimes privés présentement en vigueur. A coup sûr, ils ne pensent pas que le gouvernement espère rendre justice aux sept dixièmes de la population qui se trouvent actuellement sans protection en traitant injustement les trois dixièmes qui jouissent aujourd'hui d'une certaine protection.

J'imagine qu'élaborer une formule qui réponde aux besoins de chaque cas particulier sans imposer de fardeau inutile à un certain groupe ne dépasse pas la capacité des hommes de bonne volonté.

Toutefois, il serait regrettable que ceux qui offrent une telle protection et ceux qui jouissent de ce genre de protection, que la mesure législative cherche, dans des limites très étroites, à assurer à tous, s'opposent à l'adoption de cette mesure législative.

Apparemment, certaines gens s'opposent au régime de pension du Canada à cause de son coût et à cause du fardeau qu'il fera peser sur l'économie. Cela me fait penser aux objections qu'on soulevait contre les mesures que préconisait le comte de Shaftesbury afin d'accomplir certaines réformes. Pendant quatorze ans, Shaftesbury a fait la lutte au Parlement contre l'esclavage des enfants dans les usines, et on lui doit autant qu'à quiconque l'adoption de la loi de 1847 sur les dix heures de travail, malgré la violente opposition des propriétaires de filatures tels que le vigoureux Quaker John Bright, qui soutenaient que c'était au cours des deux dernières heures de la journée de travail—non pas, dans la dernière demi-heure des deux dernières heures—qu'ils réalisaient leurs bénéfices.

Honorables sénateurs, je vous remercie d'avoir eu la patience de m'écouter. J'ai été long plus que de raison déjà et je ne vous ennuierai donc pas en évoquant davantage les mesures que renferme le discours du trône, en particulier, puisque l'occasion nous sera donnée, en temps opportun, de discuter chacune des propositions.

(Texte)

L'honorable Azellus Denis: Honorables sénateurs, mes premiers mots seront pour remercier le leader du gouvernement au Sénat (l'honorable J. J. Connolly) pour le privilège qu'il m'a accordé en me demandant d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens aussi à lui offrir mes meilleurs vœux dans l'exercice de ses nouvelles et importantes fonctions, lesquelles avaient été remplies avec